

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 mars 2022

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 31 juillet 2022) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt-deux **le 24 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

**07 mars 2022**

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**24 mars 2022**

**Titulaires** : Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Cécilia NAUCHE

**Suppléants** : Eric BARDET suppléant de Nelly ANTOINE, Gérard CHAUVEAU suppléant de Catherine LHÉRITIER, Isabelle SOIRAT suppléante de Jean-Marc MORETTI, Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

**Pouvoirs :**

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jacques BOUVIER  
Claire GRANGER a donné pouvoir à Eric BARDET  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU  
Christophe THORIN a donné pouvoir à François FROMET

**N°16.2022**

**Membres titulaires excusés** : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Joël DEBUIGNE, Corinne GARCIA, Claire GRANGER, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

**Finances – Budget Principal –  
Compte Administratif 2021**

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux, excusée  
Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme, excusé

Marie-Pierre BEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Conformément à la réglementation en vigueur, article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) dans les séances où le compte administratif est débattu, le Président n'est plus en fonction pour assister à la décision et au vote. Aussi, la présidence est confiée à Madame Nicole JEANTHEAU.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

.../...

Il compare à cette fin, d'une part les prévisions ou autorisations aux réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats de l'année.

Une présentation du compte administratif 2021 est faite en séance.

### **En section de fonctionnement,**

S'agissant des **dépenses** (opérations réelles), le montant réalisé, pour l'exercice 2021, est de 2 467 k€, au regard de 2 528 k€ pour l'exercice 2020, soit une diminution du poste de - 62 k€ (- 2,4%).

*Pour les chapitres les plus significatifs :*

**Chapitre 011** : Augmentation des charges à caractère général sur l'exercice 2021, au regard de 2020, de + 8 % (+ 25 k€).

Cette augmentation est en partie due aux dépenses suivantes :

- dépenses d'énergie : + 2 k€ (gaz)
- location immobilière : + 7 k€ (location local médical Vendôme/8 mois)
- formation : + 7 k€ (formation ADIAJ)
- voyages et déplacements : + 9 k€ (reprise activité itinérante)
- concours divers : + 21 k€ (participations financières / concours et examens)

Parallèlement, certains postes ont diminué :

- fournitures médicales : - 7 k€ (matériel de prévention COVID)
- catalogues et imprimés : - 5 k€ (diverses éditions)
- maintenance : - 9 k€ (reprographie, site internet)

**Chapitre 012** : Diminution globale du chapitre des charges de personnel de - 121 k€, soit -6%.

S'agissant des charges de personnel, hors agents privés d'emploi, celles-ci ont diminuées sur l'exercice 2021, au regard de 2020, de - 3 % (- 40 k€).

Cette diminution est liée à des mouvements de personnel, notamment des départs en retraite, dont le départ d'un médecin travaillant à 28/35<sup>ème</sup> remplacé par un médecin travaillant à 7/35<sup>ème</sup>.

S'agissant des traitements des agents privés d'emploi, le dispositif de dégressivité des salaires continue de s'appliquer.

**Chapitre 65** : Augmentation des autres charges de gestion courante sur l'exercice 2021, au regard de 2020, de + 15 % (+ 33 k€) essentiellement liée aux dépenses d'exercice du droit syndical.

Pour ce qui concerne les **recettes** (opérations réelles), le montant réalisé, pour l'exercice 2021, s'élève à 2 518 k€, poste en légère diminution au regard de 2020 (2 548 k€), soit une baisse de - 30 k€ (-1,2%).

Pour les chapitres les plus significatifs :

**Chapitre 70** : Augmentation des produits des activités sur l'exercice 2021, au regard de 2020, de + 3 % (+ 56 k€), liée pour l'essentiel aux recettes « cotisations obligatoires et cotisations additionnelles » (+ 44 k€).

**Chapitre 74** : Diminution du chapitre dotations, subventions et participations sur l'exercice 2021, au regard de 2020, de - 18 % (- 89 K€) due essentiellement à la baisse des contributions versées pour la prise en charge de agents privés d'emploi.

En section d'investissement :

Les dépenses réelles, hors restes à réaliser, s'élèvent à 78 k€. Dépenses entièrement financées par autofinancement.

La principale dépense d'investissement concerne l'acquisition de logiciels informatiques (gestion des carrières, ressources humaines et finances) pour un montant global de 53 k€.

Les recettes réelles s'élèvent à 14 k€ (recettes FCTVA).

Les principaux indicateurs :

L'épargne de gestion s'élève, en fin d'année 2021, à 51 k€, au regard de 20 k€ pour l'exercice 2020.

L'épargne brute et l'épargne nette sont identiques à l'épargne de gestion. En effet l'établissement ne porte pas de dette.

Le taux d'épargne de brute, très peu élevé, est de 2,0 % pour l'exercice 2021, au regard de 0,8% pour l'exercice 2020.

L'effectif de l'établissement, fin 2021, est de 29 agents permanents (25,1 ETP), dont 20 agents titulaires et 9 agents contractuels. Au 31 décembre 2020, l'effectif était de 28 agents permanents (24,5 ETP) dont 24 agents titulaires et 4 agents contractuels.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable,

Le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, au titre de l'exercice 2021, présente les résultats suivants :

#### **Section de fonctionnement**

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 558 266,15 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 589 856,64 €
Résultat d'exercice 2021	: + 31 590,49 €
Résultats antérieurs reportés	: + 447 727,11 €
Résultat de clôture	: + 479 317,60 €

#### **Section d'investissement**

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 150 231,05 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 105 531,40 €

.../...

Résultat d'exercice 2021	: - 44 699,65 €
Résultats antérieurs reportés	: + 1 559 244,76 €
Résultat de clôture	: + 1 514 545,11 €
<b>Résultat global de clôture 2021</b>	<b>: + 1 993 862,71 €</b>
Solde des restes à réaliser	: - 13 942,46 €

Il est alors procédé au vote :

Pour : 20                      Contre : 0                      Abstention : 0

Les membres du Conseil d'Administration, à l'exception du Président, conformément à la réglementation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver, au titre de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,
- de constater les identités de valeur entre le compte de gestion et le compte administratif, au titre de l'exercice 2021,
- d'arrêter les résultats définitifs, au titre de l'exercice 2021, tels que résumés ci-dessus,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 28 mars 2022  
Exécutoire le : 28 mars 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



The image shows a blue ink signature of Eric Martelliere over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER' around the perimeter and 'Département de Loir-et-Cher' in the center.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 24 mars 2022

Le Président,

Eric MARTELLIERE



The image shows a blue ink signature of Eric Martelliere over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER' around the perimeter and 'Département de Loir-et-Cher' in the center.